

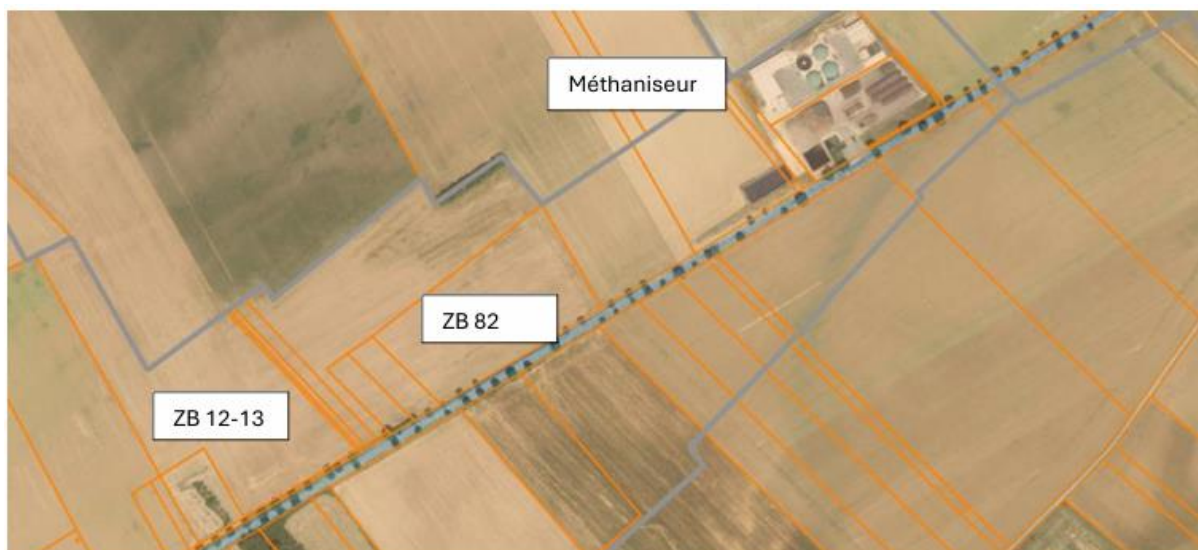
PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAIQUE A BEAUMONT
(Département de la Meurthe-et-Moselle, région Grand Est)

NOTICE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

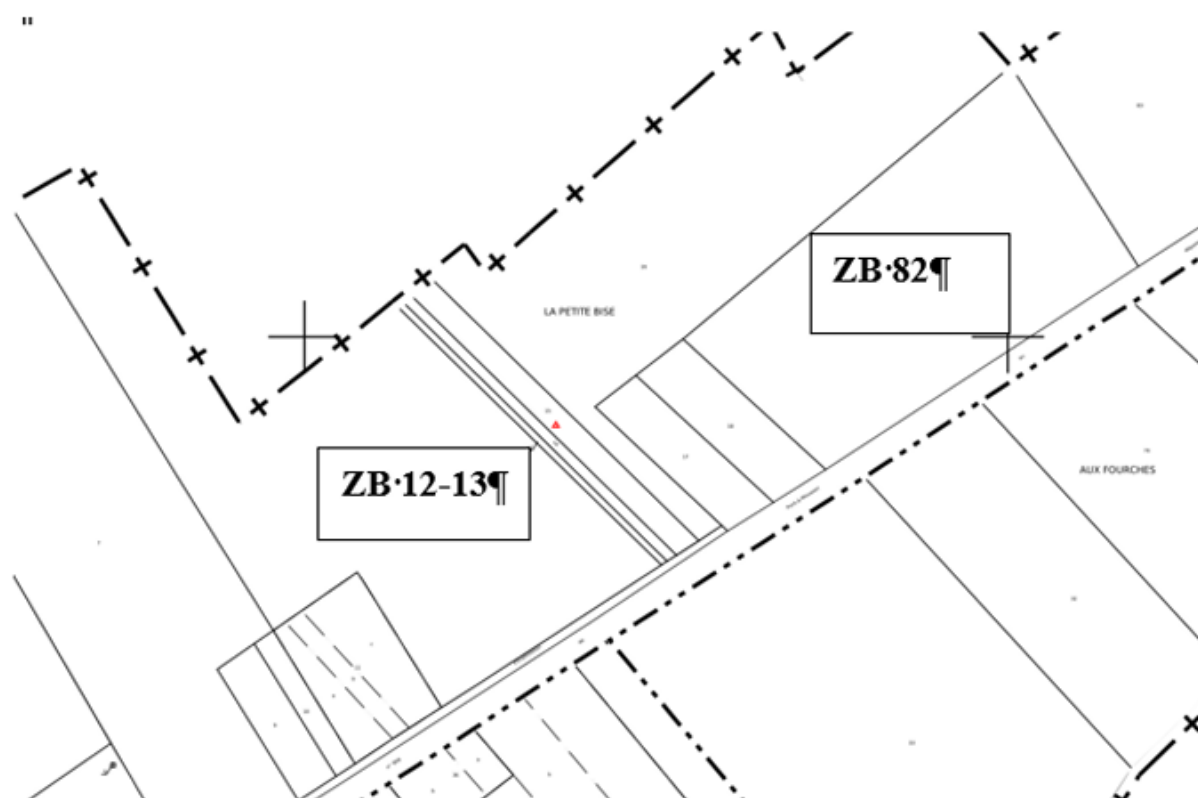
SOMMAIRE

- 1.- Contexte
- 2.- Localisation et description du site
- 3.- Cadre réglementaire
- 4.- Présentation du maître d'ouvrage
- 5.- Présentation du projet
- 6.- Notice écologique
- 7.- Notice paysagère
- 8.- Milieu physique et humain

1.- CONTEXTE



Localisation des parcelles (source : Géoportail)



Parcellaire (Source : cadastre.gouv.fr)

Le terrain appartient à un agriculteur du secteur qui exploite une SAU de 108 ha en grandes cultures. La genèse du projet provient d'une sollicitation de ce dernier dans le but d'assurer le développement, la pérennité et ultérieurement la transmission de son exploitation. Il a ainsi sélectionné ses moins bonnes parcelles (catégories 03 et 04, cf. relevés de propriété) représentant une faible part de sa SAU (6,7 ha sur 108 ha, soit 6,2%) pour diversifier son activité par la culture de petits fruits (framboises, groseilles) avec l'appui technique d'une coopérative régionale qui assurera également un débouché pour la commercialisation. Compte-tenu de son âge et dans une volonté de transmission familiale à terme, l'agriculteur a la ferme intention de maintenir une activité agricole significative sur les terrains. Le paiement du loyer par l'exploitant

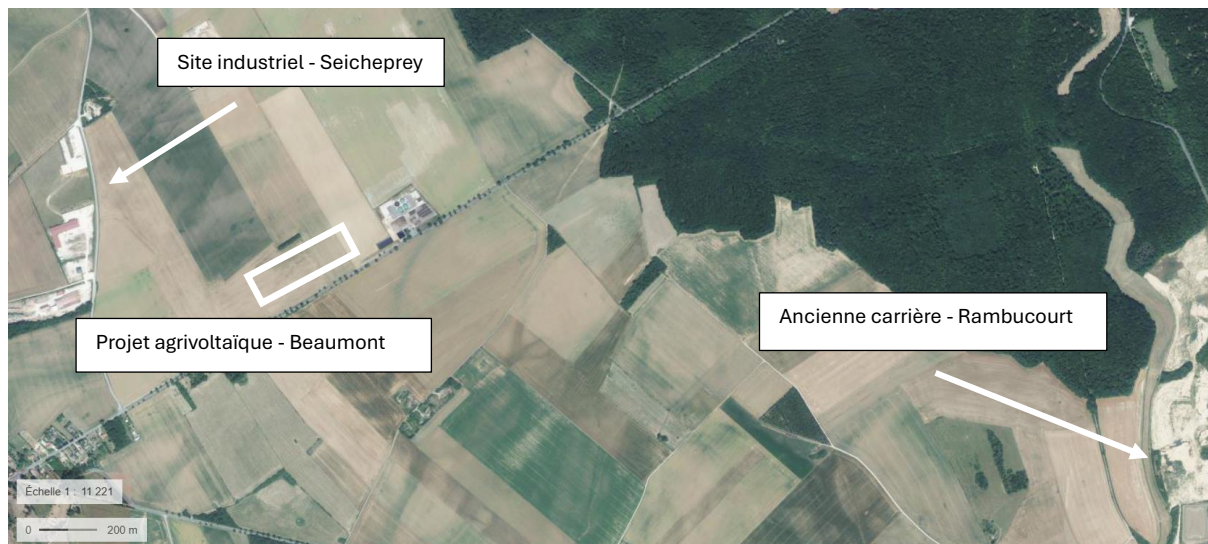
de la centrale solaire sera conditionné au maintien d'une activité agricole pendant la durée de vie des panneaux photovoltaïques.

ANNEE DE MAJ		2022		DEP DIR		54 0		COM		057 BEAUMONT		MB3Mj6		FERVILLE/ETIENNE PIERRE		TRES		062		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	
Propriétaire																					
11 B RUE CHAUSSEE VIGNEULLES L HATTONCHATEL 55210 VIGNEULLES HATTONCHATEL																					
PROPRIETES BATIES																					
IDENTIFICATION DU LOCAL																					
AN	SEC	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	DESIGNATION DES PROPRIETES		ADRESSE		CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	
REV IMPOSABLE COM				0 EUR		R EXO COM R IMP		0 EUR													
								0 EUR													
PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES												EVALUATION									
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE		CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HAA CA	REVEN						
03	ZB	12	LA PETITE BISE			B034			1	057A	J	T	03		394 60 197 30						
									057A	K	T	04			197 30						
04	ZB	13	LA PETITE BISE			B034			1	057A		T	03		8 55						
06	ZB	17	LA PETITE BISE			B034			1	057A		T	03		30 60						
03	ZB	82	LA PETITE BISE			B034	0019		1	057A	J	T	03		274 31 164 32						
									057A	K	T	04			109 99						
Source : Direction Générale des Finances Publiques																page : 1					

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Relevé de propriété – Source : cadastre.gouv.fr

Depuis 2022, un important travail de concertation a été mené avec l'agriculteur pour valider la faisabilité du projet agrivoltaïque. En parallèle, KDE ENERGY France a recherché dans les environs d'autres sites susceptibles d'accueillir une centrale solaire au sol, cf. carte ci-dessous :



Le site identifié à Seicheprey, d'une surface de l'ordre de 3,7 ha, ne peut pas faire l'objet d'un développement de centrale photovoltaïque car l'entreprise propriétaire du terrain souhaite conserver cette réserve foncière.

Le site de Rambucourt, d'une surface de l'ordre de 13 ha, nous semble présenter des enjeux environnementaux forts compte-tenu de sa proximité immédiate avec le massif boisé et son raccordement semble complexe compte-tenu de la puissance potentielle qui nécessiterait de rejoindre un poste-source éloigné [préciser la distance].

La pertinence du projet agrivoltaïque envisagé est donc établie, d'autant plus compte-tenu de la présence d'un réseau HTA/BT à proximité de la centrale de méthanisation (cf. carte ci-dessous) pour son raccordement.



Plusieurs critères ont été pris en compte afin de définir le projet d'implantation final :

- Proposition par l'agriculteur de parcelles représentant une faible part de son exploitation et présentant un faible potentiel agronomique ;
- Tables supportant les panneaux photovoltaïques espacées de 5 m afin de répondre aux contraintes d'exploitation agricole ;
- Piste périphérique de 5 m permettant l'accès par les véhicules du SDIS en cas de besoin et réserve-incendie de 25 m³ ;
- Site en dehors de zonages écologiques (ZNIEFF 1 et 2, zones NATURA 2000) et en périphérie de la ZICO « Forêt de la Reine » qui correspond à un massif forestier dit de forêt humide parsemé d'étangs : aucun impact du projet n'est ainsi attendu sur l'avifaune, le site correspondant à des grandes cultures.
- Site en dehors de zones humides potentielles ;
- Raccordement envisagé sur le poste HTA/BT situé à côté de l'unité de méthanisation.

3.- CADRE REGLEMENTAIRE

Le projet est volontairement soumis par le maître d'ouvrage à un examen au cas par cas au titre des catégories de projets suivantes telles que figurant dans le tableau en annexe de l'article .R 122-2 du code de l'environnement :

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures [ICPE, IOTA, etc ...])
30. Ouvrages de production d'électricité	PROJETS soumis à examen au cas par cas : installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc -> Puissance: 1,9 MWc.

à partir de l'énergie solaire.

39 b. Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains.

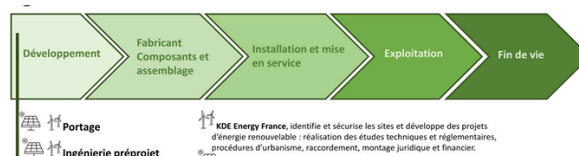
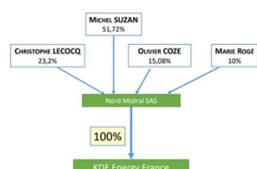
Travaux et constructions dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.* 420-1 du même code supérieure ou égale à 10000 m² : **terrain d'assiette de 67746 m²** (parcelles ZB 12-13-82) donc compris entre 5 et 10 ha et **emprise au sol de 10765 m²** (surface modules : 8735 m² ; piste périphérique SDIS : 6300 m² ; réserve incendie et poste de livraison : 250 m²) supérieure à 10000 m².

4.- PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Le projet est développé par KDE ENERGY France.

ACTEUR HISTORIQUE ET INDÉPENDANT DE LA FILIÈRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- **Fondation en 2007**
- **Entreprise indépendante**
- Une équipe de **9 personnes**
 - 4 associés réunis dans la société Nord Mistral
 - 4 chefs de projet (études d'impact, autorisations environnementales, permis de construire, ...)
 - Bureau d'étude : 1 ingénieur électricien
- **Siège à Lezennes** (Hauts-de-France, 59)
- **Agences à Beauchamp** (Ile de France, 95) et **Nevers** (Bourgogne Franche Comté, 58)
- Conception et développement de centrales de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables: éolien, solaire (sol toiture, ombrières), stockage, auto-consommation.



Solaire au sol

- Une centrale de **10 MWc** construite (soit 20900 modules)
- **11,1 MWc** en instruction
- **200 MWc** de projets en cours de développement (PV sur sol dégradé, PV agricole)

Stockage

- 1 projet en développement

Éolien

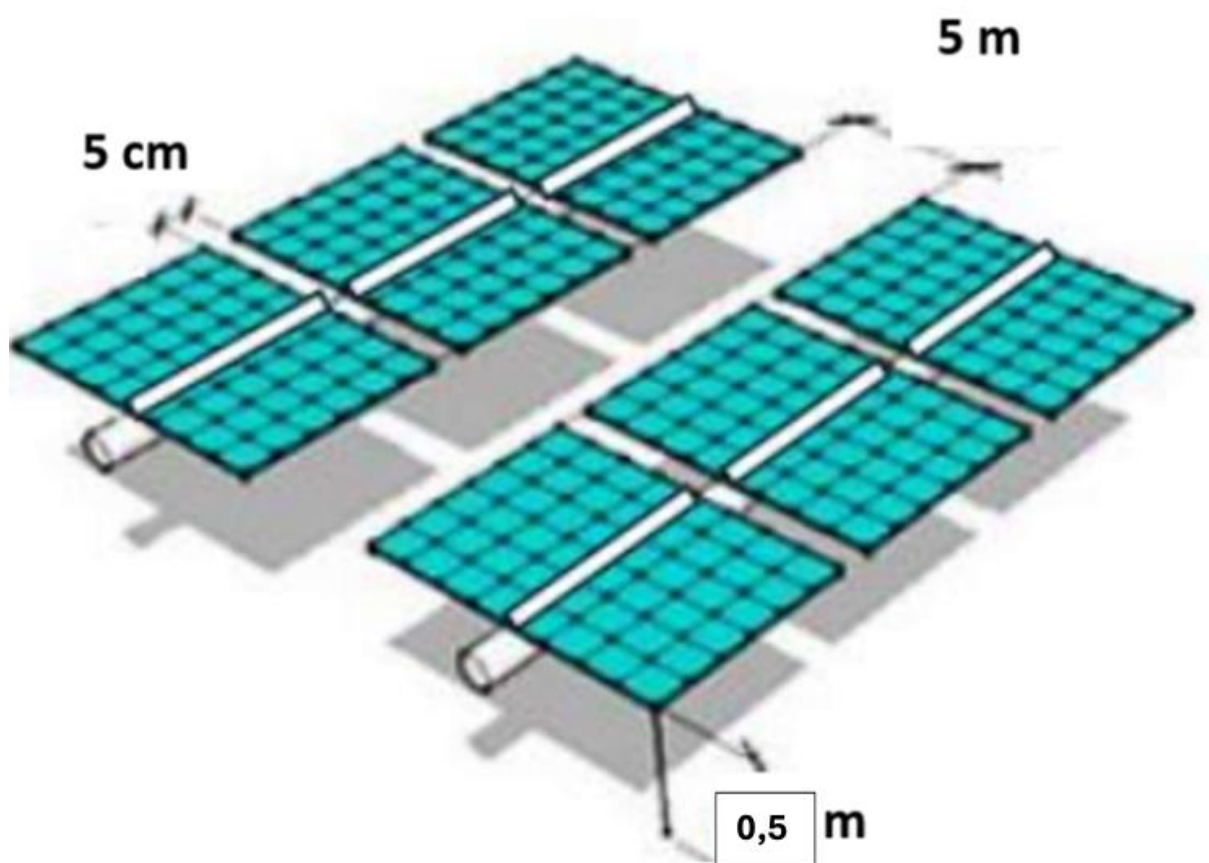
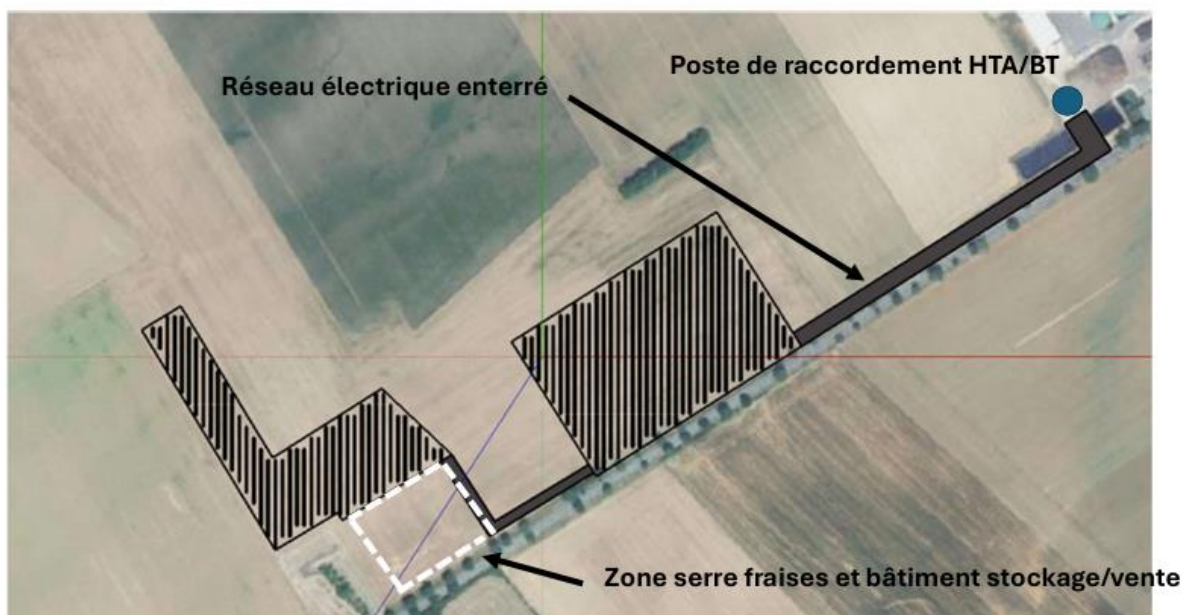
- **56 MW** construits (soit 26 éoliennes)
- **19 MW** autorisés
- **24 MW** en instruction
- **148 MW** de projets en cours de développement

Solaire toiture

- Conception et assistance à l'**installation clé en mains** de centrales solaires pour des entreprises et collectivités (*revende d'électricité ou autoconsommation*)
- **8 hangars photovoltaïques** (de 100 à 500 kWc) en construction ou développement



5.- PRESENTATION DU PROJET



Calepinage – Source : KDE ENERGY France

Surface des modules : 8735 m²

Surface des pistes SDIS : 6300 m²

Surface équipements annexes (poste de livraison, réserve incendie) : 250 m²

Soit une emprise totale finale de 15265 m²

La centrale nécessite la mise en place d'un poste de livraison. Ce dernier constitue l'interface entre l'installation et le réseau public. Le raccordement de l'installation vers le réseau électrique de distribution se fait par l'intermédiaire de câbles permettant l'évacuation de l'énergie produite le long de la RD 958 jusqu'au poste HTA/BT à proximité.

La production annuelle estimée pour une puissance installée de **1,9 MWc** est de **2575 MWh** soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'approximativement **515 foyers** sur une moyenne de consommation de **5 000 kW/an/foyer** (Source : ADEME).

A titre d'information, une technologie différente (panneaux inclinés posés au sol) a été étudiée mais non retenue car elle aurait conduit à une surface occupée par les panneaux supérieure et n'était pas optimisée au plan agricole ; dans cette configuration, la puissance installée aurait été de **2,1 MWc** pour une production estimée annuelle de **2429 MWh**.

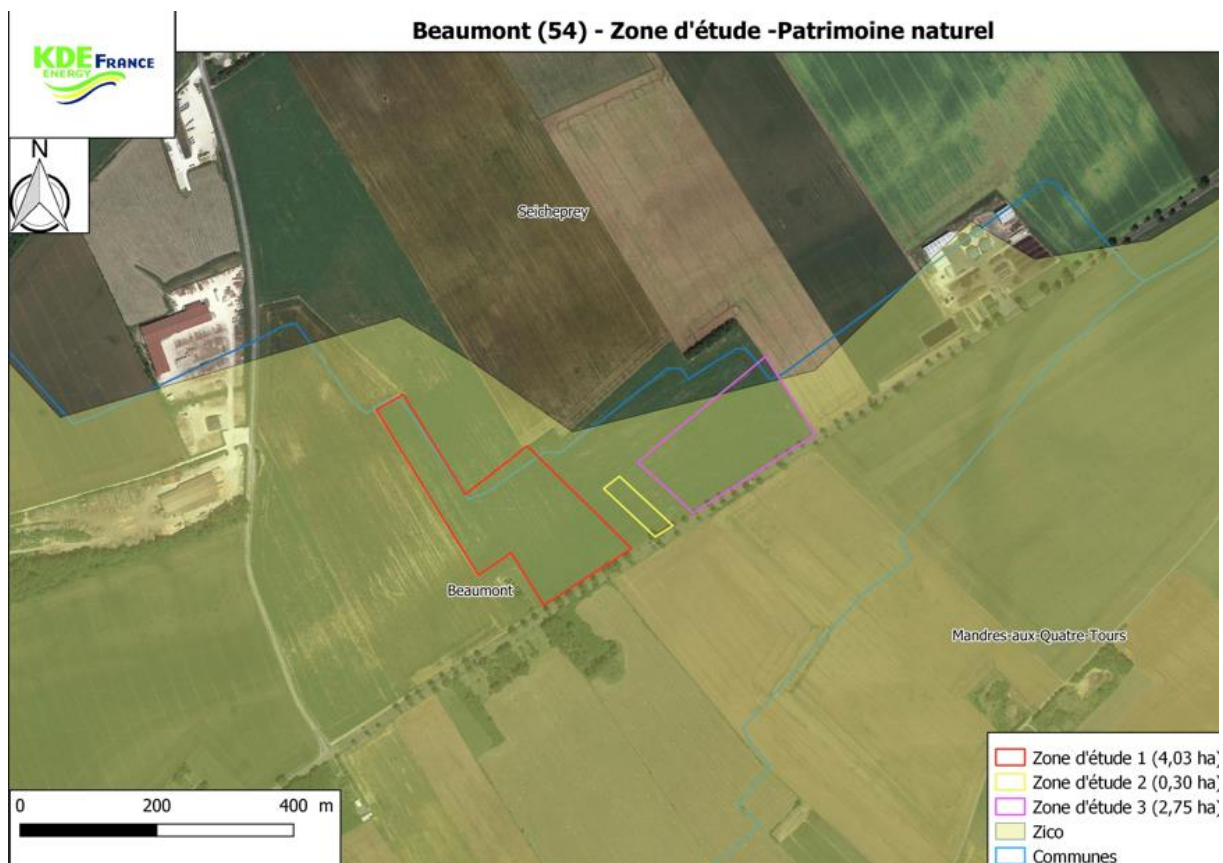


Trackers photovoltaïques (configuration retenue)

6.- NOTICE ECOLOGIQUE

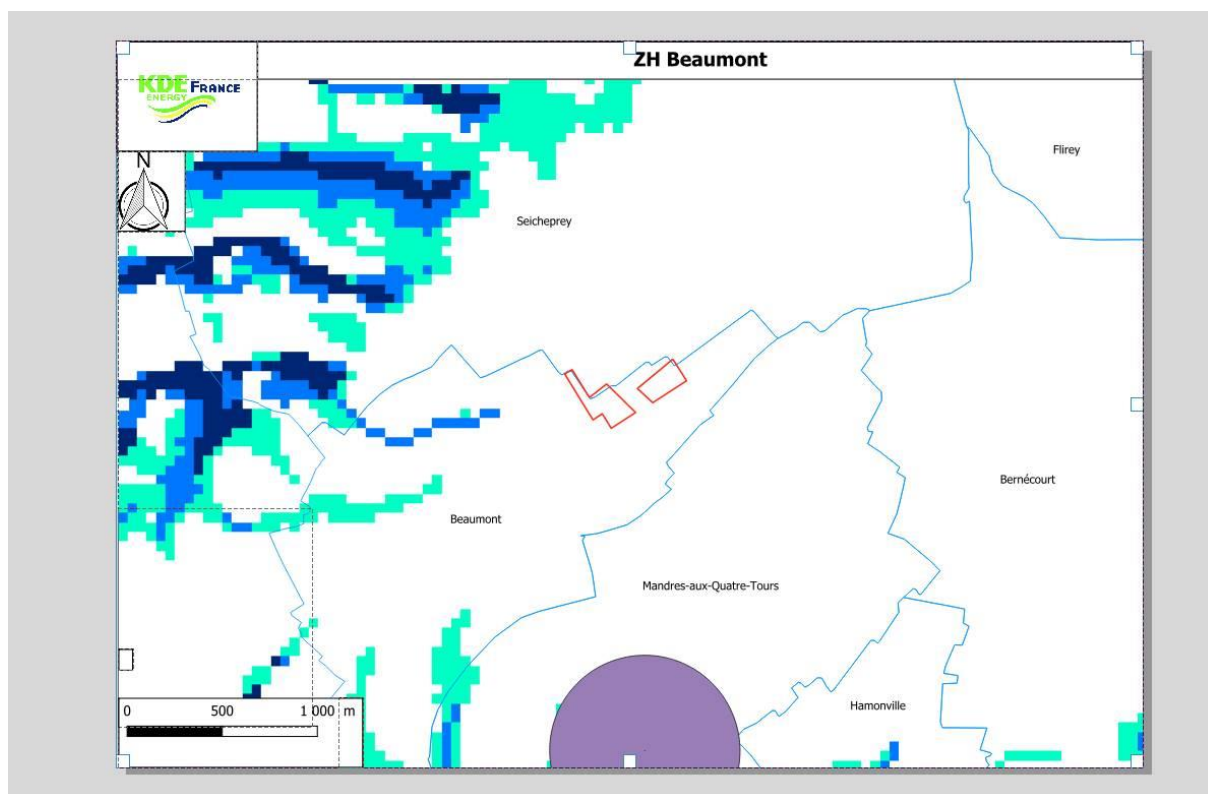
Les éléments du patrimoine naturel ayant un intérêt écologique nécessitant leur préservation peuvent faire l'objet de différentes formes de protection ou d'inventaires scientifiques devant être pris en compte dans le cadre de projets d'aménagement.

Après analyse dans un rayon de 5 km, il apparaît que le projet se situe en dehors de zonages écologiques (ZNIEFF 1 et 2, zones NATURA 2000) et en périphérie de la ZICO « Forêt de la Reine » qui correspond à un massif forestier dit de forêt humide parsemé d'étangs : aucun impact du projet n'est ainsi attendu sur l'avifaune, le site correspondant à des grandes cultures.



Source : KDE ENERGY France (NB : la zone d'étude 2 est finalement exclue du projet)

Par ailleurs, après consultation des données bibliographiques disponibles, aucune zone humide n'est susceptible d'être présente.



Source : KDE ENERGY France

7.- NOTICE PAYSAGERE

La zone d'implantation est située en périphérie du bourg, au nord du territoire communal, dans un secteur isolé à faible activité. Elle est entourée, en grande partie, par de la végétation arborée et/ou arbustive qui masque la plupart des vues depuis la voie communale présente au sud du site.

La topographie est orientée nord-est/sud-ouest marquée par un dénivelé négatif de 16m (cf. profil altimétrique ci-dessous).



Localisation des points de prise de vues



Prise de vue n°1 – Source : KDE ENERGY France



Prise de vue n°2 – Source : KDE ENERGY France



Source : KDE ENERGY France



Méthaniseur – Source : KDE ENERGY France



Méthaniseur – Source : KDE ENERGY France

La zone du projet se situe en bordure de la RD 958, à bonne distance du village ; aucune habitation ne se trouve également à proximité.

Compte tenu de la faible emprise longitudinale du projet, de sa configuration, de la faible hauteur des structures (2,60 m), de la présence d'arbres en bordure de la route, le futur parc agrivoltaïque ne sera pas perceptible depuis l'environnement proche ni éloigné du site.

Aucun chemin de randonnée n'étant présent à proximité (sentier le plus proche à 1,466 km du projet [source : OpenStreetMap et sentiers-en-France]), aucun impact n'est attendu sur ce point.

Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de monument inscrit ou classé.

Nous pouvons donc conclure que ce projet s'intégrera bien dans l'environnement.

8.- MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

Les enjeux sur le milieu physique sont très limités.

- Risque faible lié aux incendies aux abords des zones boisées, car le secteur d'étude est en dehors des grands massifs forestiers.
- Risque d'inondation faible par rapport aux débordements de nappe et aux inondations de caves
- Risque fort de retrait-gonflement d'argiles sur toute la zone du projet
- Risque modéré de mouvements de terrain sur toutes la zone du projet
- Absence de contraintes ou servitudes techniques

En ce qui concerne le milieu humain, aucune visibilité directe n'est attendue dans la mesure où le site est éloigné de toute zone d'habitat ; en effet, l'habitation la plus proche est située à 710 m du projet (source : Portail IGN BD TOPO version 2024).

Sur les autres thématiques, les enjeux sont qualifiés de faibles :

- La commune compte 71 habitants.
- Les structures végétales présentes le long de la RD 958 masquent le projet.
- La commune de Beaumont est régie par le Règlement National d'Urbanisme, le projet est donc autorisé par ce document. Un PLUi est en cours d'élaboration.
- Réseaux et risques technologiques : Pas de canalisation de gaz ou d'hydrocarbure qui traverse ou se situe à proximité de la zone d'implantation.